



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY MAIRE, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Mourad BEN DRISS, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christiane PERRET FEIBEL

Objet :

Contrat Enfance Jeunesse - Versement des soldes 2018 et 2019

V_DEL_191218_17

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

Membres absents :

Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Christine JACOB, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Bernard GENIN

Rapport de Madame DAHOUM

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_17-DE

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Enfance-Jeunesse (anciennement Contrat Enfance, Contrat Temps d'objectifs et de co-financement passé entre la CAF et la commune, permettant d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique éducative et d'action sociale en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Lors de chaque renouvellement, ce contrat précise les nouvelles orientations qui déterminent le plan d'actions éligibles à développer sur le territoire sur les quatre années à venir.

Ces actions sont portées soit par la commune, soit par d'autres opérateurs comme les centres sociaux, et doivent trouver à terme des financements dits de droit commun. Afin de ne pas pénaliser les opérateurs, la CAF accompagne financièrement la sortie de ces actions

En complément des actions retenues dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, certaines actions issues du Contrat Temps Libre continuent d'être mises en œuvre par les opérateurs associatifs et les services municipaux. Ces actions, reconnues pour leur utilité et leur adéquation aux besoins du territoire, bénéficient d'un accompagnement financier dégressif de la Ville et de la CAF, destiné à s'éteindre dans le temps.

9 projets sont portés par des associations vaudaises : le centre social Lévy, le centre social Le Grand Vire, le centre social Peyri, la MJC, le Futsal et l'Olympique de Vault.

Traditionnellement, la CAF verse à la Ville sa participation aux différents projets. La Ville reverse ces sommes aux partenaires, et apporte, depuis 2007, son propre concours financier aux actions menées selon une dégressivité dont les modalités sont fixées par la CAF.

La CAF nous a indiqué que les versements pour 2018 seraient les derniers qu'elle effectuerait.

Cette information étant parvenue au cours de l'année 2019, la Ville consent à financer les actions sur sa partie pour 2019 et ce, malgré l'absence de recettes, afin d'atténuer l'effet sur le fonctionnement des structures concernées.

Il est toutefois précisé que :

- le coût des projets retenu par la CAF diminue chaque année de **7 325.20 €** pour la totalité des 9 actions encore financées ;
- la participation CAF encaissée par la Ville se monte pour 2018 à **42 571.56 €** ;
- la part de la Ville s'élève à **73 286.65 €** en 2018 pour la totalité des 9 actions encore financées et à **56097.40 €** pour 2019.

Au total, le financement retenu pour les neuf projets s'élève à **115 858.20 euros** ainsi répartis :

N°	OPERATEURS	INTITULE DES PROJETS	Versement 2018	Versement 2019	Total
74	CS Georges LEVY	EXTENSION DE CENTRE DE LOISIRS	13 931,19 €	13 077,37 €	27 008,56 €
33	FUTSAL	APRES LE GOUTER, LE FUTSAL ACCUELLE	1 890,92 €	1 775,03 €	3 665,96 €
57	OLYMPIQUE DE VAULX	CONVIVIALITE, RENCONTRES	995,62 €	934,60 €	1 930,22 €
10	CS J.J. PEYRI	ACCUEIL LOISIRS PEYRI	7 306,70 €	6 858,89 €	14 165,59 €
73	CS J.J. PEYRI	PERENNISATION DE POSTES	17 724,43 €	16 638,14 €	34 362,57 €
52	CS GRAND VIRE	ANIMATIONS CULTURELLES LOISIRS	5 437,64 €	5 104,37 €	10 542,01 €
47	CS GRAND VIRE	CLSH 10/14 ANS	5 911,96 €	5 549,63 €	11 461,59 €
49	MJC	PARENTS-ENFANTS, CITOYENS.	917,90 €	861,65 €	1 779,55 €
27	MJC	CULTURE ET DECOUVERTE	5 644,04 €	5 298,12 €	10 942,16 €
TOTAL GENERAL			59 760,40 €	56 097,80 €	115 858,20 €

Les crédits sont prévus à l'article 658 – clef d'imputation 2355 - du budget de l'année 2019.

En conséquence, je vous propose :

☞ d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement des soldes des actions du Contrat Enfance Jeunesse 2018 et des soldes 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2019
Reçu en préfecture le 27/12/2019
Affiché le 
ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_17-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la CAF du Rhône et la ville de Vaulx-en-Velin ;

Considérant le financement de huit projets portés par des associations vaudaises dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 ;

Considérant que la CAF du Rhône verse à la Ville sa participation aux différents projets et que la Ville reverse ces sommes aux partenaires, tout en apportant son propre concours financier ;

Considérant que pour l'année 2018 et conformément au tableau annexé à ce rapport, la Ville doit reverser aux associations concernées les montants correspondant aux coûts retenus pour chaque projet qui s'élèvent à 115858.21 euros ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Madame Kaoutar Dahoum, 2^{ème} adjointe déléguée à l'éducation et à l'emploi ;

Après avoir délibéré, décide :

☞ d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement des soldes des actions du Contrat Enfance Jeunesse 2018.

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY